

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2018

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 24/09/2018  
Date d'affichage : 24/09/2018

L'AN DEUX MIL DIX HUIT le QUATRE OCTOBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

**Etaient présents** : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle LAFFAY, M. Dominique DEVOS, Mme Christine CHAVEROT, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, Mme Delphine RAMPON, Monsieur Gilles DURDILLY.

**Absente excusé** : M. Gilles PUIER a donné pouvoir à Mme Christine CHAVEROT

**Secrétaire de séance** : Madame Françoise GAGNIERE

---

COMPTE RENDU DU 4 OCTOBRE 2018

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du 2 juillet 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 2 juillet 2018.

**1) Présentation de décision prise par le Maire**

Monsieur le Maire informe le conseil de ces décisions suivant les articles L2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Attribution du Marché aux entreprises pour la part de commune de la construction d'une classe maternelle, garderie scolaire et restaurant scolaire.

Lot(s)	Attributaire	Montant € HT	Observations
Lot 010 TERRASSEMENT VRD	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST SECTEUR RURAL 69490 PONTCHARRA-SUR-TURDINE Courriel : christine.hermier@eiffage.com Tél. : 0474630741 SIRET : 39882711300323	134 129,09 €	
Lot 030 FONDATIONS SPECIALES	PYRAMID SARL ZI La Silardière 42500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES Courriel : sophie-pyramid@wanadoo.fr Tél. : 0477109615 SIRET : 39254696600038	89 337,59	
Lot 040  GROS OEUVRE	FARJOT 69550 AMPLEPUIS Courriel : marie@farjot.com SIRET : 72657145800025	346 868,88	
Lot 070 ETANCHEITE	ETANCHEITE ROANNAISE 31 rue Denis Papin 42300 ROANNE SIRET : 48934342600016	50 323,05	
Lot 090 MENUISERIES EXTERIEURES ET PVC	SMC JOURNET LES AUBERGES 69770 LONGESSAIGNE Courriel : smc.journet@wanadoo.fr Tél. : 04.74.70.13.51 SIRET : 35086883200022	59 782,28	

Lot 120 PEINTURE CLOISONS	LARDY CHEMIN DE PRESSIN 69230 SAINT-GENIS-LAVAL Courriel : lardy.sas@peinture-lardy.com Tél. : 0472390348 SIRET : 97150061600042	82 926,72	
Lot 170 PLOMBERIE	BORDANOVA 31 rue serroux 69170 TARARE Courriel : contact@bordanova.fr Tél. : 0474631233 SIRET : 72718022600043	202 629,94	
lot 190 ELECTRICITE	BENIERE 11 route de Courtines 69850 DUERNE Tél. : 0478486259 SIRET : 35364672200010	66 551,26	
Lot 290 ITE FACADE	L'AVENIR BATIMENT 42 Rue de la Mouche 69540 IRIGNY Courriel : contact@lavenir-batiment.fr Tél. : 0668894972 SIRET : 75405376700028	29 984,10	
Lot 590 AGENCEMENT DE LA CUISINE	A. MOREL ZI 69470 COURS LA VILLE SIRET : 37750572200019	46 117,99	Option non retenue
Lot 690 ESPACE VERT	ESPACES VERTS DES MONTS D'OR 29 chemin de Fromenteau 69380 LISSIEU Courriel : contact@evmo.fr Tél. : 0478476192 SIRET : 32898550200017	10 840,20	
Lot 320 MENUISERIE EXT ALU	GROUPEMENT AOMT / JOURNET Chemin des Potences 69490 PONTCHARRA-SUR-TURDINE Courriel : contact@aomt.fr Tél. : 0474636199 SIRET : 47906684700019	158 981,00	Option non retenue

Lot(s)	Attributaire	Montant HT	Observations
Lot 400 CARRELAGE FAIENCES	DANI CARRELAGE ROUTE DE MANEVY 42530 SAINT-GENEST-LERPT Courriel : secretariat@dani-carrelage.fr Tél. : 04 77 21 69 24 SIRET : 49815784100020	62 410,30	
Lot 420 SOLS MINCES	VERNIS SOLS 132 ROUTE NATIONALE 6 69720 SAINT-BONNET-DE-MURE Courriel : vernis.sols@orange.fr Tél. : 0478249722 SIRET : 44279793200039	17 598,00	
Lot 470 ASCENSEUR	ORONA RHONE ALPES LE PARC DES SAULES 52 AVENUE JEAN JAURES 69600 OULLINS Courriel : ludivine@eraascenseurs.com Tél. : 0478057337 SIRET : 43024385700116	20 750,00	

## **2) GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA (confirmation) 697 500 € Prêt Social de Location Accession**

Monsieur le Maire indique que pour mener à bien le projet de la construction de la classe maternelle, la garderie scolaire et le restaurant scolaire ainsi que pour 6 logements en Prêt Social de Location Accession, il convient d'accorder une garantie d'emprunt pour ce bâtiment :

**Considérant** l'emprunt d'un montant de 697 500 €, Prêt Social de Location Accession contracté par la Société d'Economie Mixte de Construction Département de l'Ain (S.E.M.C.O.D.A) auprès de La Banque Postale pour les besoins de financement de l'opération de construction de 6 logements situés à SAINT FORGEUX – Rue des Tourterelles destinés à faire l'objet de contrats de location-accession à la propriété entre l'Emprunteur et les locataires accédant, pour lequel la Commune de SAINT FORGEUX décide d'apporter son cautionnement dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

Le Conseil Municipal de Saint-Forgeux après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par le prêteur et après en avoir délibéré, au profit de l'Emprunteur,

**VU** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales.

**VU** l'article 2298 du Code civil ;

**DÉCIDE :**

### **Article 1 : Accord du garant**

Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100 %, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt contracté par l'emprunteur auprès du Bénéficiaire, dont les principales caractéristiques sont définies à l'article 2.

### **Article 2 : Principales caractéristiques du prêt**

Prêteur	LA BANQUE POSTALE
Emprunteur	<b>Société d'Economie Mixte de Construction Département de l'Ain (S.E.M.C.O.D.A) SIREN N°759 200 751 RCS BOURG EN BRESSE</b>
Objet	Financement d'une opération de construction de 6 logements situés : Rue des Tourterelles SAINT FORGEUX (69) destinés à faire l'objet de contrats de location-accession à la propriété entre l'Emprunteur et les locataires accédant.

Montant du Prêt	697 500 EUR.
Durée du Prêt	27 ans
Taux d'Intérêt Annuel	<p>Phase de Mobilisation : EONIA post-fixé + 0,97 % Du 02/11/2018 au 15/10/2020, soit 24 mois.</p> <p>Phase d'Amortissement : Livret A Postfixé + 1 % Du 15/10/2020 au 15/10/2045, soit 25 ans (5 ans de différé d'amortissement puis 20 ans d'amortissement Personnalisé) (Date de Constatation : Le dernier Index publié avant chaque date d'échéance d'intérêts, Index publié le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année).</p>
Base de calcul	<p>Phase de Mobilisation : Nombre exact de jours d'utilisation des fonds sur la base d'une année de 360 jours</p> <p>Phase d'Amortissement : Mois forfaitaire de 30 jours sur une année de 360 jours.</p>
Versement des fonds Phase de Mobilisation	<p>Les fonds seront versés au fur et à mesure des besoins de l'emprunteur, le prêteur se réservant la possibilité de demander à tout moment, et dès qu'ils seront disponibles, les justificatifs de toute nature permettant d'identifier les besoins de tirages (appels de fonds dans le cadre de marchés, récépissés de paiement, attestation de l'architecte certifiant de l'état d'achèvement des travaux...)</p> <p>Tirage minimum : 15 000 €</p>
Commission de dédit	Non
Modalités de remboursement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase de Mobilisation : paiement des intérêts mensuellement</li> <li>- Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement : Trimestrielle</li> <li>- Amortissement : Personnalisé (5 ans de différé d'amortissement puis 20 ans d'amortissement Personnalisé)</li> </ul>
Remboursement anticipé	Pas de Remboursement anticipé durant la Phase de Mobilisation.

	<p>Remboursement anticipé total ou partiel possible à une date d'échéance d'intérêts sans indemnité en cas de levée de l'option par le(s) locataire(s) accédant(s) (une copie de l'acte de vente devra être produite).</p> <p>Dans tous les autres cas, le remboursement anticipé est autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité proportionnelle.</p> <p>Préavis : 35 jours calendaires. Taux de l'indemnité 3,00 %.</p>
Garantie	Caution solidaire de la Commune de SAINT FORGEUX à hauteur de 100 %, soit 697 500 €
Commission d'engagement	0,10 % du montant du prêt.
Commission de non-utilisation	0,15 %

### Article 3 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

### Article 4 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1, 2 et 5 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

### Article 5 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie.

### Article 6 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

### Article 7 : Publication de la Garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

**Pour 15                      Contre 0                      Abstention 0**

### **3) GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA (confirmation) 2 018 600 €**

Monsieur le Maire indique que pour mener à bien le projet de la construction de la classe maternelle, la garderie scolaire et le restaurant scolaire ainsi que pour 3 pavillons et 7 logements, il convient d'accorder une garantie d'emprunt pour ce bâtiment : La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu l'article L 2252-1 et les articles L 2252-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

**Vu le Contrat de Prêt N° 76980 en annexe signé entre SEMCODA, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;**

**Le Conseil Municipal DELIBERE**

**Article 1** : Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT FORGEUX accorde sa garantie à hauteur de **100%**, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **2 018 600 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 76980, constitué de 3 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Pour 14 Contre 0 Abstention 1

**4) Subvention exceptionnelle pour l'Amicale Chasse de Saint-Forgeux**

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accorder une subvention exceptionnelle de 310 € à l'Amicale Chasse de Saint-Forgeux. Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

**5) Subvention pour la saison sportive 2017-2018 au Club de Tennis de Table de Pontcharra-Saint-Forgeux**

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accorder une subvention pour la saison sportive 2017-2018 au club de Tennis de Table Pontcharra-Saint-Forgeux d'un montant de 250 €. (Suite à la fusion des deux clubs).

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

**6) Convention d'un groupement de commandes pour le sel de déneigement**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité de signer une convention avec la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, pour le groupement de commande pour le sel de déneigement. La formule d'intégration est la suivante :

La COR

- Recense les besoins.
- Gère la phase de publicité et de remise des offres.
- Analyse/organise la Commission d'Appel d'Offre.
- Attribue/signifie/notifie.

Dit que chaque membre du groupement s'assurera de la bonne exécution du marché en ce qui le concerne. La facturation se fera directement auprès des communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention de groupement de commande pour le sel de déneigement avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

**7) Décision Modificative N°2**

Pour compléter la prévision budgétaire, il convient d'ajuster la provision du compte suivant :

Section investissement :

169 - Opération voirie 2018

2151 réseaux et voiries + 750 €

25- Opération autres matériels

2188 Autres immobilisation - 750 €

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

**8) Désignation d'un délégué de la protection de données (DPD)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle réglementation sur les données personnelles le « Règlement Européen Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) du 27 avril 2016 est entré en application le 25 mai 2018. Ce nouveau règlement nous oblige à désigner un Délégué à la protection des données désigné dans le « DPD ».

Ses principales missions seront d'informer et Conseiller le responsable de traitement de la collectivité ainsi que les agents, de diffuser une culture informatique et liberté au sein de la collectivité, de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données, de tenir à jour un registre des activités de traitement des données et de coopérer avec la CNIL.

Pour 14 Contre 1 Abstention 0

## **9) Informations diverses :**

Monsieur le Maire informe de la réunion avec la SEMCODA concernant les parts Sociales, l'ancien Directeur de la SEMCODA étant parti à la retraite, avait signé une convention avec la Commune en indiquant que des parts sociales seront acquises par la collectivité. Il s'avère que la nouvelle direction ne veut plus que les collectivités soient actionnaires. Un référé préventif a été effectué pour les bâtiments alentours afin de se prémunir des problématiques sur les bâtiments existants lors des futurs travaux. Monsieur le Maire, laisse la parole à Madame Christelle LAFFAY, présente le bilan prévisionnel des dépenses de 2018-2019-2020, afin de pallier aux dépenses 2019, 2020 et avant d'obtenir les subventions, ainsi que le versement du FCTVA il conviendrait de faire une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 €. Un autre emprunt est aussi à prévoir.

Monsieur le Maire indique le démarrage des travaux, semaine 43, pour la construction rue des Tourterelles, une réception va être organisée en présence de Monsieur le sous-préfet avec les partenaires financiers, pour la pose de la première pierre en novembre 2018, en fonction des disponibilités de Monsieur le Sous-Préfet.

## **10) Affaires diverses :**

Monsieur le Maire informe de la révision du Plan Local d'Urbanisme, prévoir une date pour la commission urbanisme.

Le mercredi 17 octobre 2018, réception des travaux de voirie réalisés au lieu-dit « le Giroud », en présence de Monsieur Michel MERCIER président de la COR. Faire un courrier d'invitation à Monsieur Pierre DUBUISSON, technicien de la COR ayant suivi le chantier, Messieurs Yves GIRIN, Anthony VERNE, Eric GIRERD de la Société EIFFAGE de Pontcharra sur Turdine, ainsi que les propriétaires cédant une partie de parcelle pour l'élargissement de la voie.

Il faut prévoir la réfection des tennis, des réunions auront lieu le 8 octobre 2018 à 10h00 en Mairie, et le lundi 22 octobre 2018 à 14h00.

Divers soucis de containers :

M. Bernard CHAVEROT demande un container supplémentaire vers la rivière route de Villechenève afin de palier au débordement des containers, du fait que différents administrés déposent leurs ordures à cette emplacement. Au lieu-dit « Moulin RAYMOND » des déchets autre que le ménager sont déposés, si ces dépôts sauvages continus nous serons amenés à retirer les containers.

Monsieur Roland TARDY domicilié «aux Tuillières» en face du parking, demande que soit retirée la benne à verre qui a été installée la semaine dernière. En effet il m'a informé, lors de ma visite chez lui, que le dépôt des verres faisait trop de bruit. Je n'ai pas pu constater que le bruit était intolérable. Un abri bus va être mis, en bordure de route qui couvrira certainement le bruit. A revoir dans les prochains mois.

Monsieur Michel MERCIER Président de la COR lors d'une réunion, a demandé que les services de la COR soient informés lors de l'étude ou de la révision du PLU pour les communes membres. En effet il y a de plus en plus de demande des entreprises pour un terrain en zone artisanale, la COR a la compétence pour la gestion des zones artisanales, un travail en commun est nécessaire.

Pour nos futurs projets d'investissements et afin d'obtenir des subventions de la part de la COR, il a été retenu la réfection des tennis, la troisième tranche du nouveau cimetière à réaliser, ainsi que la voirie montée des grives sur un linéaire de 200 m. Des devis ont été demandés pour la voirie.

Une nouvelle construction est en cours «Chemin des Gas» la circulation devient de plus en plus difficile, il conviendrait de réfléchir sur la possibilité de faire un pont sur le passage à gué pour les véhicules et les camions et d'organiser un sens unique. Nous avons reçu un courrier d'orange sur le déploiement de la fibre optique pour la commune, qui devrait être réalisé courant 2020.

## **TOUR DE TABLE**

Madame Chantal DUJARDIN-REY :

Présentation des différents permis de construire et de déclarations préalables déposés depuis le dernier conseil Municipal en date du 2 juillet 2018.

Rapporte la réunion du Centre Communal d'Action Sociale pour l'organisation du repas de nos aînés du 11 décembre 2018 à la salle polyvalente, nous recherchons deux personnes bénévoles pour le service, car deux personnes du bureau sont invitées L'Assemblée Générale du sou des écoles aura lieu le dimanche 7 octobre 2018 à la Salle d'animation à 9h00.

Monsieur Daniel CHAUD :

Informe des travaux réalisés pour la voirie communale située au «Pélerat et du chemin des Roches » le profilage au « Pélerat » sera fait le vendredi 5 octobre matin. Un caniveau chemin des « Oirées » a été créé en béton avec un trou au milieu pour l'évacuation des eaux pluviales. De l'acquisition de la machine à désherber.

L'aménagement de la plate-forme situé au stade pour le stockage du sel de déneigement.

De la limitation de l'arrosage suite à la parution de l'arrêté préfectorale indiquant les horaires d'arrosage, ainsi que les interdictions pour les particuliers.

Le tracteur DEUTCH a besoin de réparations, suite au rapport effectué par la Société APAVE, les freins sont à changer ainsi que les pneus, ainsi que différentes réparations.

Le Département nous a fait parvenir un courrier concernant les priorités pour le déneigement pour la période hivernale 2018-2019, le courrier est disponible au secrétariat.

Le service technique accueil actuellement un stagiaire est présent une semaine tous les quinze jours et est affecté plus précisément au service des espaces verts.

Madame Christelle LAFFAY indique :

L'imprimeur retenu pour l'élaboration du calendrier des manifestations et du bulletin municipal 2019 est PRINT-VIADUC.

Que Café en fête sera présent jeudi 22 novembre au Restaurant l'Attablée, Spectacle gratuit.

D'une exposition présente dans la salle des mariages le thème est « la Forêt sur notre Territoire » du 6 novembre 2018 au 19 novembre 2018

Avec Madame Chantal DUJARDIN-REY nous serons présentes lors de la présentation du Livret d'Accueil à Beaujeu, nous interviendrons sur le thème « l'accueil des nouveaux arrivants » que nous avons mis en place sur notre commune.

Une grève nationale dans l'éducation nationale aura lieu le 9 octobre 2018, nous serons informés 48 heures à l'avance si nos institutrices font grèves, nous pallierons à leurs remplacement si besoin.

Monsieur Dominique DEVOS :

Différents travaux ont été réalisés sur la commune, peinture réalisée sur le cabanon abritant les wc sur le site à la Table d'orientation, une peinture également réalisée par les adhérents sur l'auvent nouvellement construit pour le club de Tennis. Installation de deux robinets automatiques dans les WC de la cour de l'école publique. Nous allons procéder au changement des fenêtres du bureau du Maire par la société Loisirs Habitats, qui le fera mardi 9 octobre. Les travaux de ravalement de façades du gymnase doivent débutés mi-octobre. Concernant les travaux de dallages sous la Gallinière de la Chapelle de Gréville ils ont été commandés et seront réalisés avant la fin de l'année. Prévoir le changement des chaises de la chapelle de Gréville.

La fresque en trompe l'œil sur les WC situés route de Pontcharra sera réalisée semaine 41, Madame DUJARDIN-REY Chantal intervient et demande que des tuiles soient installées afin d'éviter que la pluie vienne directement couler sur la dite fresque. Les petits travaux de réfection suite aux tags sur la fresque Michaud seront réalisés dans la même semaine.

Les 17 et 18 octobre 2018 les travaux de branchements pour ENEDIS vont être réalisés par la société SOBECCA rue du Moulin, pour faire suite aux futurs travaux de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle d'animation, travaux pris en charge en totalité par la COR.

Madame Delphine RAMPON :

Indique que lors de l'assemblée générale de l'école Saint-Ferréol, Madame Catherine LEGRAIN, Directrice remercie la commune pour la subvention attribuée à l'OGEC.

Madame Isabelle GIRARDET :

Indique que des voitures sont toujours mal garées, place de l'église.

La Toussaint approchant, il faudrait nettoyer le banc qui est situé sur le côté du cimetière en face de l'entrée du Gymnase.

Monsieur Gilles DURDILLY :

Pouvez-vous nous indiquer l'avancement du dossier repris par la COR concernant la Zone Artisanale ? Monsieur le Maire prend la parole et indique que le Président de la COR et ses services ont reçu courant juin les différents artisans intéressés pour acquérir une parcelle, la commune sera à même de choisir les entreprises.

Monsieur Julien BOLVY :

Informe de la date retenue pour le téléthon qui est le 30 novembre 2018.

Monsieur le Maire indique qu'un enfant hyper-allergique est accueilli dans la classe de la maternelle de l'école Jean de la Fontaine.

Un panneau va être installé au Tram pour informer les campings-caristes sur les différents points de collectes des ordures ménagères, ainsi que des différents commerces et services de la commune.

Déroulement de la cérémonie du centenaire du 11 novembre : la chorale sera présente, deux enfants de chaque écoles liront sur les deux faces les noms des soldats morts pour la France, chaque enfant présents déposera une fleur sur le monument aux morts...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40